

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent
Présents : 11	
Votants : 14	
	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, VAUTRIN Marie-Gabrielle
	Etaient absents : BERQUEZ Zelia
	Secrétaire de séance : MAGDZIAREK Aurore
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 budget assainissement M49

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 8 470.07 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 33 231.57 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -21 566.03 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 8 111.39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 13 095.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 13 095.96 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 28 247.00 €



Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	2
NON PARTICIPATION :	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002158-20230414-2023-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2023

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>21/04/2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 14 avril 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/04/2023</p> <p>  Henri BIANCONI</p>
---	--